

Dossier n° :

académie
Orléans-Tours



Date de la demande :

COLLEGE / LYCEE (coordonnées) :

COLLEGE Jean DUNOIS

23 rue de Coulmiers

45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 53 96 58

FONDS SOCIAL

Année scolaire

NOM Prénom DE L'ÉLÈVE : _____ **CLASSE :** _____

NOM du Responsable financier : _____

externe _____ ½ pension interne

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Ce dossier est à rapporter à l'établissement : Préciser *Bureau de l'Intendance* ou *Bureau vie scolaire* ou *Secrétariat* ou *Assistante Sociale* ou précisez ...

Pièces à fournir :

OBLIGATOIRES :

- ce dossier complété
- le dernier avis d'imposition
- la dernière attestation CAF ou MSA détaillée

FACULTATIVES :

- toutes les pièces que vous jugez utiles de fournir, expliquant un changement de situation familiale ou financière tel que séparation, perte d'emploi, surendettement...

OBJET DE LA DEMANDE :

- Aide au financement du transport
- Aide au financement de la restauration scolaire / internat
- Voyage, sortie culturelle ou autre à préciser :
- Autre à préciser (liste non exhaustive, exemples : fournitures scolaires, tenue de sport, transport,...)

COMPOSITION DE LA FAMILLE

<i>Nom Prénom</i>	<i>Lien de parenté</i>	<i>Activité</i>
Enfant(s)	- - - -	- - - -
Autre personne à charge membre du foyer		

Éléments expliquant la demande

Je certifie exacts tous les renseignements portés sur cette demande

À _____ le _____ Signature

Numéro d'anonymat : _____

académie
Orléans-Tours



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de la Commission : _____

Étude du dossier

QF : _____

Boursier : OUI NON Échelon : _____

Somme due :

Décision de la commission

Fonds sociaux d'État

Fonds de la collectivité territoriale

Montant accordé : _____

Montant restant à charge de la famille :

Prévenir et lutter contre les effets de la pauvreté sur la réussite à l'École.

Comment aider les élèves qui connaissent des conditions de vie très précaires ?

Le projet académique 2018-2022 est résolument volontariste pour réduire les inégalités sociales et territoriales : « offrir les mêmes chances de réussite à tous », « stimuler l'ambition scolaire et réduire les inégalités territoriales » ...

L'insécurité, l'incertitude provoquées par un environnement économique fragile, défavorisé génèrent chez les élèves des difficultés en termes d'apprentissage, de motivation, de sentiment d'efficacité et donc de réussite.

L'École et l'ensemble de ses professionnels peuvent aider dans plusieurs domaines à « sécuriser » les élèves :

- Les aides matérielles,
- Les approches et pratiques pédagogiques,
- Le climat et la justice scolaire,
- Les relations bien comprises avec les parents

Dans le domaine des aides matérielles plusieurs actions sont possibles.

1 Un certain nombre d'entre elles concerne *l'accès aux bourses d'enseignement secondaire* et la lutte contre le non-recours. Toutes les familles qui peuvent prétendre à une bourse doivent pouvoir en bénéficier.

L'objectif est de lutter contre le non-recours.

➤ Les actions concrètes possibles :

- Améliorer le repérage et l'identification des élèves et des familles en difficulté : informer les professeurs des écoles de CM2 sur le calendrier et les demandes de bourses, prévoir une information dans le dossier d'inscription au collège et au lycée, évoquer le sujet lors des réunions de rentrée avec tous les parents, proposer aux professeurs de distribuer les dossiers et de rappeler le calendrier, conserver la possibilité d'un dossier papier, mettre des affiches dans l'établissement qui rappellent le calendrier, accompagner les familles pour remplir les formulaires ou les dossiers dématérialisés, développer les liens avec les représentants des parents d'élèves qui peuvent apporter une aide. La demande de bourse n'est pas uniquement l'affaire des seuls secrétariats...

- Remarques : le calendrier ne permet pas de prendre en compte des situations en cours d'année, l'automatisme de la bourse d'année en année est vraie au lycée mais pas au collège, un rapprochement avec les CAF permettrait de lutter très efficacement contre les non-recours

2 Les actions à mener pour optimiser l'usage *des fonds sociaux* vont permettre aux familles de demander une aide matérielle pour faire face à des dépenses qui les mettent en difficultés financières et donc en insécurité. La demande pour une famille est difficile à formuler, le sentiment ressenti est la honte et la crainte la stigmatisation. La vigilance et la bienveillance permettent de dédramatiser.

➤ Les actions concrètes possibles :

- Il convient tout d'abord de communiquer plus largement sur l'utilisation possible des fonds sociaux : aux enseignants, aux personnels d'éducation, aux personnels administratifs, aux personnels d'entretien et de service, aux parents d'élèves Les fonds sociaux peuvent aider à financer les dépenses liées aux transports, le reste à charge de la restauration scolaire, les sorties scolaires, les achats de vêtements de sports ou professionnels, l'internat, l'achat de lunettes ... Une note très explicite est diffusée par le rectorat sur cette utilisation, l'objectif est de faire connaître cette note à l'ensemble des professionnels,
- Plusieurs établissements préfèrent parler « d'aide matérielle » plutôt que de « fond social », expression qui peut avoir une connotation négative,
- L'existence de fonds sociaux, afin d'en simplifier et dédramatiser la demande pour les familles, fait partie des sujets lors des réunions de pré-rentree, réunions parents-professeurs, réunions des représentants des parents d'élèves... qu'ils fassent partie comme dit un principal « de la culture générale des personnels » ...
- Le dossier de demande doit être « simple » : par exemple ne pas demander des pièces supplémentaires déjà remises pour le dossier de bourse, ou encore si une prise en charge du reste à charge pour la restauration scolaire est demandée au premier trimestre elle doit être reconduite aux trimestres suivants sans exiger de nouveaux dossiers, le financement de la totalité de la demande est préconisé
- Remarques : la demande d'aide matérielle n'est pas l'affaire uniquement des gestionnaires ou des personnels de service social. Un groupe de travail a élaboré un dossier académique.

3 Les fonds sociaux permettent de faire le lien avec la restauration scolaire, l'objectif étant de favoriser son accès pour chaque élève, aucun d'entre eux ne doit être empêché de déjeuner pour des raisons financières.

➤ Les actions concrètes possibles :

- L'échelonnement de paiement doit être proposé,
- La date de paiement de la facture de restauration, pour les boursiers, ne doit pas intervenir avant la date de versement des bourses,
- En cas de difficulté, privilégier le dialogue et la bienveillance avec les familles,
- Remarques : il ne s'agit pas de mettre en difficulté l'équilibre comptable de l'établissement, certaines démarches de type « appel à huissier » peuvent s'avérer très coûteuses pour tout le monde, le dialogue avec les familles et le recours aux fonds sociaux peuvent permettre une résolution des conflits

4 Les demandes de fournitures scolaires doivent être raisonnables, c'est-à-dire ne comporter que des matériels et fournitures qui seront réellement utilisés pendant l'année scolaire.

➤ Les actions concrètes possibles :

- Engager une réflexion au sein des instances pour élaborer une liste de fournitures unique et la moins coûteuse possible
- Associer les parents à cette réflexion

- Organiser des achats groupés si possible en partenariat avec une association de parents d'élèves
- Organiser la possibilité d'un étalement des dépenses
- Mobiliser le fonds social pour les familles en difficultés

5 L'ouverture culturelle artistique, scientifique, est un levier puissant de lutte contre les inégalités sociales. Une attention particulière doit être portée sur les territoires éloignés des structures culturelles. Pour les voyages, aucun élève ne doit être empêché de participer à un voyage pour des raisons financières.

➤ Les actions concrètes possibles :

- Prévoir suffisamment tôt l'organisation des sorties et voyages, pour permettre aux familles d'anticiper la dépense,
- Proposer l'échelonnement du paiement des sorties et voyages,
- Recourir aux fonds sociaux pour éviter des non participations pour raisons budgétaires
- Définir et expliciter les priorités de l'établissement en matière de sorties, voyages culturels, linguistiques ...
- Remarques : construire une « charte des voyages scolaires » qui dans le cadre du parcours artistique et culturel veille à ce que chaque élève participe à au moins un voyage scolaire au cours d'un cycle, ou de ses années collège ou ses années lycée
- La prévention et la lutte contre les inégalités sociales passe par des pratiques pédagogiques et des actions qui évitent le découragement et le décrochage, privilégient la collaboration plutôt que la compétition entre élèves, permettent à chacun de mesurer ses acquis et d'évaluer ses progrès. L'évaluation en référence aux compétences est un levier de formation des élèves
- Les actions qui explicitent les attentes de l'Ecole et nécessitent la collaboration des familles restaurent la confiance réciproque.
- Les actions qui instaurent un climat scolaire rassurant, juste, dans le respect des règles et font appel aux initiatives et responsabilités des élèves sont des facteurs de réussite.

L'ensemble de ces actions est à inscrire obligatoirement dans l'un des objectifs de la contractualisation entre chaque établissement et les autorités académiques.

